

LIEUX DE TRAVAIL HORS DU CADRE DES SOINS DE SANTÉ (FONCTION PUBLIQUE, ENTREPRISES ET AUTRES) : Résumé des directives sur la prévention des infections par les syndromes grippaux dont celui de la grippe pandémique H1N1

Ces directives sur la prévention des infections visent à guider les employés qui travaillent hors du cadre des soins de santé.

La grippe pandémique H1N1 est une maladie respiratoire dont les symptômes ressemblent à ceux de la grippe saisonnière. On estime que la propagation du virus est semblable à celle de la grippe saisonnière.

La grippe se répand facilement par la toux ou les éternuements, par contact manuel avec les mains d'une personne infectée, ou après avoir manipulé des objets contaminés par des personnes infectées. Le virus peut survivre sur les revêtements durs pendant 48 heures, sur le tissu, le papier ou les mouchoirs pendant 12 heures et sur les mains pendant environ 5 minutes, assez longtemps pour que vous vous touchiez par mégarde la bouche, le nez ou les yeux et pour attraper le virus. Toutes les personnes qui attrapent la grippe ne présentent pas nécessairement les symptômes, mais elles peuvent quand même être contagieuses, surtout si elles toussent ou éternuent.

Symptômes du syndrome grippal

- Fièvre soudaine de 38 °C (100,4 °F) ou plus
- Toux, ET
- Un ou plusieurs des symptômes suivants : mal de gorge, douleurs musculaires, sensation d'épuisement.
- Les enfants peuvent aussi souffrir de l'estomac, vomir et avoir la diarrhée, mais ces symptômes sont rares chez les adultes.
- Les personnes âgées et celles dont le système immunitaire est affaibli peuvent ne pas avoir de fièvre.

Mesures habituelles pour éviter la propagation de l'infection

On considère que le virus H1N1 est présent dans toutes les localités du Manitoba et dans tous les lieux publics. On considère aussi que le risque

10 septembre 2009

d'attraper la grippe pandémique H1N1 dans la plupart des lieux de travail n'est pas différent de ce qu'il est dans tout autre lieu où se trouvent plusieurs personnes.

L'application des mesures habituelles suivantes peut contribuer à éviter la propagation de l'infection :

Hygiène des mains

- Les travailleurs devraient se nettoyer les mains régulièrement. L'utilisation de l'eau et du savon est préférable, mais en l'absence de savon et d'eau, les désinfectants à mains sont une solution de rechange acceptable si les mains ne sont pas visiblement souillées.
- Frotter entre les doigts, sur le dos des mains et sous les ongles. Ne pas oublier les pouces et se rincer les mains pendant environ 10 secondes. Utiliser une serviette en papier pour fermer le robinet.
- On devrait se laver les mains avant de manger, après avoir touché des surfaces communes (ex. poignées de porte, rampes, téléphone) et après avoir utilisé les toilettes.
- Éviter autant que possible de se toucher les yeux, le nez ou la bouche.

Comment tousser

- On devrait se couvrir le nez et la bouche avec le coude ou la manche ou avec un mouchoir quand on tousse ou éternue. Jeter le mouchoir à la poubelle après utilisation et se nettoyer les mains.

Garder ses distances

- Même si le risque d'être infecté par le virus dans le lieu de travail est considéré comme n'étant pas différent de ce qu'il est dans un autre lieu où se trouvent plusieurs personnes, le maintien d'une plus grande distance entre les gens et l'évitement des contacts directs ou rapprochés peut réduire le risque d'exposition.

Rester à la maison si on est malade

- Les travailleurs qui présentent des symptômes du syndrome grippal devraient rester chez eux (s'absenter du travail) et devraient éviter les contacts avec les autres jusqu'à ce qu'ils se sentent mieux.

NOTA : L'utilisation d'un masque par des gens en bonne santé en dehors du cadre des soins de santé ne s'est pas révélé un moyen efficace pour se protéger de la grippe. Pour la plupart des travailleurs, le port d'un masque n'est ni nécessaire ni recommandé.

Précautions générales dans les relations avec des clients

- On devrait conseiller aux clients atteints de syndrome grippal de reporter leur rendez-vous si possible, ou de recevoir le service par un moyen évitant tout contact en personne avec un travailleur, c'est-à-dire, service par téléphone ou en ligne.
- Les personnes qui estiment avoir été exposées à la grippe H1N1, mais qui se sentent bien n'ont pas besoin de s'absenter du travail. Elles devraient surveiller attentivement l'apparition éventuelle de symptômes du syndrome grippal. En cas d'apparition de symptômes, elles devraient rester chez elles jusqu'à ce qu'elles se sentent mieux.

Nettoyage

- En dehors du cadre des soins de santé, notamment dans les lieux de travail, le nettoyage régulier des machines et des surfaces utilisés fréquemment suffit.

Où puis-je en savoir plus?

- Pour plus de renseignements sur la grippe pandémique H1N1, veuillez consulter le site : www.manitoba.ca
- Pour en savoir plus sur la grippe H1N1 et sur la sécurité au travail, rendez-vous au : http://safemanitoba.com/uploads/bulletins/bltn26_2_fr.pdf
- Pour plus de renseignements sur la grippe et sur les soins personnels, veuillez contacter Health Links-Info Santé au 788-8200 ou au 1-888-315-9257 ou votre fournisseur de services de soins de première ligne.